

## ADMINISTRATION

### Services déconcentrés

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

#### **Arrêté du 16 août 2016 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale de la Creuse à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes à Mme Viviane DUPUY-CHRISTOPHE**

NOR : ETSF1630665A

Le ministre des finances et des comptes publics, la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 2 et 3;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 relatif au délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité départementale de la Creuse à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016;

Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;

Le préfet de la Creuse ayant été consulté,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Viviane DUPUY-CHRISTOPHE, directrice du travail, responsable de l'unité départementale de la Haute-Vienne, est chargée de l'intérim du responsable de l'unité départementale de la Creuse à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

#### Article 2

Pendant l'intérim, Mme Viviane DUPUY-CHRISTOPHE peut bénéficier d'indemnités de mission, en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, ainsi que de la prise en charge de ses frais de déplacement entre Limoges et Guéret.

Article 3

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 16 août 2016.

*Le ministre des finances et des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué général au pilotage*  
*des directions régionales des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation, du travail*  
*et de l'emploi et des directions des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation,*  
*du travail et de l'emploi,*  
J.-P. MIMEUR

*La ministre du travail, de l'emploi,*  
*de la formation professionnelle*  
*et du dialogue social,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le délégué général au pilotage*  
*des directions régionales des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation, du travail*  
*et de l'emploi et des directions des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation,*  
*du travail et de l'emploi,*  
J.-P. MIMEUR

*Le ministre de l'économie,*  
*de l'industrie et du numérique,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué général au pilotage*  
*des directions régionales des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation, du travail*  
*et de l'emploi et des directions des entreprises,*  
*de la concurrence, de la consommation,*  
*du travail et de l'emploi,*  
J.-P. MIMEUR